



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

29/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

**OBJET
BUDGET PRIMITIF
COMMUNAL 2024**

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 2

Transmise en sous-préfecture
le :

Publiée le :

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en salle du Conseil, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie Solange GRILLOT, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Mickaël SHEPS, José AZEVEDO, Alain SOUJEDET, Charlène METAUT, Agostino MUZZIN, Caroline ARAMINTHE.

Étaient absents excusés :

Madame Fleurine BOCQUILLON

Monsieur Laurent PERTHUIS
Monsieur Julien CAYZAC
Madame Maria PIRKA
Madame Léa PHALIPPOUX

Donne pouvoir à :

Madame Stéphanie
MARTINS-VIANA
Madame Claire HERLIN
Monsieur Ariel SHEPS
Madame Mariannick MORVAN
Madame Caroline ARAMINTHE

Étaient absentes : Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN, Stéphanie CHOUPPAY.

**DELIBERATION
BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024**

VU le Code Général des Collectivités Locales, et notamment son article L.2121-8

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107,

VU le rapport d’orientation budgétaire organisé le 7 mars 2024.

CONSIDERANT l’avis de la Commission des Finances du 3 avril 2024.

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 2

ADOPTE le Budget Primitif (compte principal) de l'exercice 2024, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 760 521,16 €	5 064 579,17 €
INVESTISSEMENT	1 409 960,07 €	2 066 425,57 €
TOTAL	6 170 481,23 €	7 131 004,74 €

PRÉCISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2023.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire,
Mariannick MORVAN